

31 2020*004 956

MINISTERE DE LA JUSTICE

MJ/IGAJ

Arrêté portant approbation du programme annuel
d'inspection de l'Inspection générale de l'Administration de la
Justice

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Vu la Constitution ;

Vu la loi n ° 98-23 du 26 mars 1998 instituant l'Inspection générale de l'Administration de la Justice, notamment en son article 5 •

Vu la loi n ° 2014-26, modifiée, fixant l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n ° 2015-1039 du 20 juillet 2015, modifié, portant aménagement de l'organisation judiciaire ,

Vu le décret n ° 2015-1145 du 03 août 2015 fixant la composition et la compétence des cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance ;

Vu le décret n ° 2018-1070 du 30 mai 2018 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret n ° 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du Gouvernement ,

Vu le décret n ° 2019-1839 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice •

ARRETE :

Article premier : Est approuvé le programme annuel d'inspection élaboré par l'Inspection générale de l'administration de la Justice pour l'année 2020.

Article 2 : Les inspections porteront sur le fonctionnement de la cour d'Appel de Ziguinchor, du tribunal de grande instance de Kédougou, du tribunal d'instance hors classe Dakar, des tribunaux d'instance de Salémata, Saraya, Goudiry, Koumpentoum, de la Maison^s d'arrêt et de correction de Niore, et du Centre de premier accueil de Ziguinchor.

Des inspections de suivi-évaluation seront également faites au niveau du Tribunal de grande instance de Kaolack, des Tribunaux d'instance de Kaolack, Kaffrine et Niore du Rip), et de la Maison d'arrêt et de correction de Kaffrine.

Article 3 : L'Inspecteur général de l'Administration de la Justice, le Directeur des services judiciaires, le Directeur de l'Administration pénitentiaire, le Directeur de l'Education surveillée et de la protection sociale et les chefs de juridiction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dakar, le



Me Malick SALL